

Inscription au registre des personnes fragiles

Peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile.

Indique un champ obligatoire

► Coordonnées de la personne à inscrire

Personnes à contacter

Nom et prénom de la personne dépositaire des clefs du logement

► 1re personne
► 2e personne
► 3e personne

► Dispositifs d'aide à la personne

► Médecin traitant

► Mobilité et vie quotidienne

Le demandeur

Cette demande est remplie par

 l'intéressé(e)
 autre

J'accepte les conditions générales d'utilisation du service

[Consulter](#)

▼ CAPTCHA

Cette question sert à tester si vous êtes une personne.

Liens utiles

[Plus d'information sur le registre](#)